

Les services de garde en milieu

SCOLAIRE

Guide pour la rédaction de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire

PRÉSENTATION

Les services de garde en milieu scolaire ont connu une expansion soutenue depuis leur mise en place au milieu des années 70. Plus de quatre écoles sur cinq offrent maintenant un service de garde. Depuis une dizaine d'années, le réseau s'est engagé dans une démarche en vue de rehausser la qualité de ses interventions auprès des enfants et de consolider sa place dans la vie de l'école. Dans cette optique, des changements sont nécessaires afin de rehausser la qualité des services de garde et d'en rendre compte publiquement.

À l'automne 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport créait un groupe de travail pour l'éclairer dans l'action qu'elle souhaite mener en vue de l'amélioration de la qualité des services de garde. Le Comité sur les services de garde avait pour mandat d'examiner l'avis *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités* que le Conseil supérieur de l'éducation a rendu public en 2006 afin d'en dégager les recommandations prioritaires et celles qui sont réalistement applicables dans le contexte actuel de l'école québécoise.

Pour donner suite aux travaux du Comité, le Ministère invite les commissions scolaires à revoir ou à revisiter leur politique sur les services de garde à la lumière des éléments proposés. Le présent guide, qui est destiné aux gestionnaires et au personnel des services de garde leur permettra de bonifier leur politique actuelle en identifiant les éléments qui devraient s'y retrouver.

STRUCTURE DU GUIDE

Vous trouverez dans le guide :

- des éléments de contenu d'une politique sur les services de garde en milieu scolaire;
- des questions qui peuvent guider la réflexion sur les différents aspects de cette politique.

DÉFINITION ET CONTENU DE LA POLITIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE

Une **politique** est généralement définie comme un « ensemble de principes généraux indiquant la ligne de conduite adoptée par une organisation privée ou publique, dans un secteur donné, et qui guident l'action ou la réflexion dans la gestion de ses activités¹ ».

En plus des principes généraux, une politique peut contenir des pistes d'action. Dans le présent guide, il est suggéré que la Politique sur les services de garde de la commission

¹ Définition tirée du *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française : www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html.



scolaire contienne à la fois des principes généraux et des pistes d'action qui pourront être détaillées par les instances chargées de les mettre en œuvre.

Définition de la Politique

La Politique sur les services de garde précise les principes et les grands objectifs que se donne la commission scolaire au regard du développement de services de garde de qualité dans ses écoles et de la façon d'en rendre compte. Ces principes et ces objectifs reposent sur une évaluation de la situation et des besoins de la commission scolaire en matière de services de garde (contexte, particularités et défis) et sur des encadrements légaux et réglementaires. L'intégration pleine et entière des services de garde dans la vie de l'école ainsi que leur contribution réelle à la mise en œuvre du projet éducatif constituent les deux axes sur lesquels se fonde leur participation au développement global des enfants. De plus, il est essentiel que l'école puisse rendre compte aux parents, utilisateurs des services de garde, et au public en général de ses choix au regard de la qualité des services.

La Politique sur les services de garde présente des pistes d'action qui concrétisent les principes et les objectifs. Ces pistes d'action précisent les mesures qui seront mises en œuvre par les différents acteurs concernés, particulièrement à l'école.

Comme la Politique accorde une place importante à l'amélioration de la qualité des services de garde, par l'entremise d'une meilleure intégration à la vie scolaire, et à la manière d'en rendre compte aux parents, il est essentiel d'y retrouver les aspects suivants :

- des objectifs d'amélioration des services offerts par le service de garde;
- des orientations et des actions sur la gestion du service de garde.



Contenu de la Politique

En s'appuyant sur la structure des politiques adoptées par les organismes scolaires, la Politique sur les services de garde peut contenir les parties suivantes :

Champ d'application

Groupes et personnes qui vont mettre en œuvre la Politique et s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Personnes visées par la Politique.

1. Contexte, particularité, défis

Place du service de garde dans notre milieu. Défis liés à la place et à la qualité du service de garde.

2. Fondements : lois, règlements, politiques

Assises légales et réglementaires.

3. Principes directeurs et objectifs

Lignes directrices, autres que légales et réglementaires, qui déterminent les actions privilégiées.

4. Rôles et responsabilités des intervenants

Actions à réaliser pour assurer la qualité des services de garde. Moyens à prendre pour que les actions soient réalisées et qu'elles donnent les résultats escomptés

CONTEXTE, PARTICULARITÉS, DÉFIS

Les questions suivantes peuvent guider la réflexion sur les aspects ci-dessus :

- Quel est l'état de situation des services de garde dans la commission scolaire?
 - *Exemples : l'accessibilité sur le territoire; la proportion des écoles qui ont un programme d'activités; la situation financière; l'importance accordée aux services de garde dans le projet éducatif de l'école.*
- À grands traits, que fait déjà la commission scolaire pour améliorer la qualité des services de garde?
 - *Exemples : l'évaluation des services offerts; l'utilisation des surplus financiers, le cas échéant; l'offre d'une formation continue aux éducatrices; le soutien accordé aux services de garde; les modalités de diffusion de l'information administrative, légale et réglementaire.*



- Quelles sont les particularités de la commission scolaire dont il faut tenir compte dans la Politique sur les services de garde?
 - *Exemples : les caractéristiques des enfants qui fréquentent les services de garde, comme ceux issus de l'immigration, ceux qui sont handicapés ou encore en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; la densité de population à desservir sur le territoire (petits milieux).*
- Quelles sont les personnes visées par la Politique sur les services de garde?
 - *Exemples : le personnel des services éducatifs de la commission scolaire, le comité de parents et les parents en général; le personnel des écoles primaires.*
- Quelles sont les personnes responsables de l'application de la Politique sur les services de garde? La responsabilité de son application est-elle partagée entre la commission scolaire et les écoles? Les individus eux-mêmes auront-ils à s'engager personnellement dans la mise en application de la Politique?
 - *Par exemple, certaines actions relèvent de la commission scolaire (financement) alors que d'autres sont sous la responsabilité de l'école (programme d'activités).*

FONDEMENTS : LOIS, RÈGLEMENTS, POLITIQUES

Les éléments suivants peuvent guider la réflexion sur les aspects ci-dessus :

- La Politique sur les services de garde s'appuie sur des lois, des règlements et sur d'autres politiques (la Loi sur l'instruction publique, le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, le Programme de formation de l'école québécoise, etc.).
 - *Par exemple, la Politique sur les services de garde s'appuie sur la Loi sur l'instruction publique qui [...].*
 - *Par exemple, les actions envisagées sont conformes aux dispositions du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire : veiller au bien-être, à la santé et à la sécurité des élèves et assurer le soutien aux familles.*
 - *Par exemple, la Politique sur les services de garde prend en compte les principes d'action de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle en matière d'égalité des chances, de maîtrise du français, langue commune, et de liens avec la famille et la communauté.*



- Avec quelles autres mesures ou politiques mises en place dans la commission scolaire la Politique sur les services de garde établit-elle des liens?
 - *Par exemple, la commission scolaire a déjà prévu des règles pour l'attribution des surplus budgétaires.*
 - *Par exemple, la commission scolaire a déjà prévu des mesures, dans son plan d'action, pour les élèves en difficulté, des mesures d'accueil et d'apprentissage du français pour les élèves allophones, des mesures dans le cadre de la stratégie d'intervention Agir autrement.*
- D'autres liens peuvent être faits avec différentes politiques (répartition des ressources, frais chargés aux parents, délégation de pouvoirs) et avec les orientations éducatives du milieu.

PRINCIPES DIRECTEURS ET OBJECTIFS

Selon ses façons de faire, la commission scolaire pourra décider de créer une ou deux sections pour les principes directeurs et les objectifs alors que certains milieux préféreront parler de buts, de visées ou d'orientations. Ces éléments sont au cœur de la Politique sur les services de garde.

Les principes sont des règles d'action formulées en affirmations.

Exemples :

- *Les services de garde contribuent à la mission éducative de l'école.*
- *Le programme d'activités est axé sur le jeu et sur les projets récréatifs favorisant le développement global de l'enfant.*
- *La période consacrée aux travaux scolaires (lien avec l'article 2.2 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire) fait partie intégrante du programme d'activités pour les élèves du primaire.*
- *Le personnel connaît les composantes du processus éducatif comme base d'une intervention de qualité et de l'évaluation continue de son programme d'activités.*
- *Le personnel des services de garde doit agir de façon éthique et responsable dans ses interventions auprès des enfants et des parents.*

Les objectifs de la Politique sont des guides, des orientations pour l'action. Autrement dit, ce sont des lignes de conduite. Ils sont formulés de façon générale et se concrétisent dans des actions particulières. Chaque énoncé débute par un verbe d'action.

Exemples :

- *Mettre en œuvre des moyens susceptibles de contribuer au développement des enfants.*
- *Établir une continuité entre les services éducatifs et les services de garde.*
- *Développer un programme d'activités qui favorise le développement global des enfants.*
- *Fournir un soutien au milieu pour l'aider à adapter la couleur du service de garde selon le projet éducatif et le plan de réussite de l'école.*



- Favoriser le développement professionnel du personnel en lien avec les besoins des jeunes et la réalité des milieux (plan de perfectionnement, groupes de codéveloppement, réseaux d'échanges, etc.).

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS

Cette section vise à définir les rôles et responsabilités des intervenants concernés par le dossier des services de garde.

Organismes ou personnel concernés	Rôles et responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport • Conseil des commissaires • Direction générale et service de la commission scolaire • Conseil d'établissement • Direction d'école • Personnel du service de garde • Autre personnel de l'école • Parents • Élèves 	<p>Selon leur tradition, certaines commissions scolaires peuvent choisir d'intégrer les moyens d'action dans leur politique sur les services de garde ou de les définir dans un autre document.</p>

Selon leur tradition, certaines commissions scolaires peuvent choisir d'intégrer les moyens d'action et les mécanismes d'évaluation et de suivi dans leur politique sur les services de garde ou de les définir dans un autre document.

Moyens d'actions : commission scolaire

- Quelles opérations ou activités déjà en cours ou à venir à la commission scolaire ou dans les écoles s'inscrivent dans la lignée de la Politique sur les services de garde et contribuent à son opérationnalisation?

Exemples :

- Soutien aux directions d'école.
- Mise en œuvre de mesures pour répondre aux demandes des parents.

Moyens d'actions : écoles

- Quelles opérations ou activités les écoles prévoient-elles mettre en place pour appliquer la Politique sur les services de garde de la commission scolaire?

Exemples :

- Chaque école se donnera un programme d'activités conforme aux orientations de la Politique.
- Les écoles reverront leur projet éducatif pour y préciser la contribution du service de garde.



Mécanismes de suivi et d'évaluation

Les questions suivantes peuvent guider la réflexion sur les mécanismes de suivi et d'évaluation :

- *Comment la commission scolaire fera-t-elle connaître la Politique sur les services de garde qu'elle a adoptée? Comment s'assurera-t-elle que cette politique demeure une préoccupation pour toutes les personnes concernées?*
- *Quelle personne ou quel groupe sera chargé d'évaluer l'application de la Politique sur les services de garde?*
- *Quelles modalités seront mises en place pour évaluer l'application de la Politique sur les services de garde et l'atteinte des objectifs?*
- *À quelle fréquence et à quels moments la Politique sur les services de garde sera-t-elle évaluée?*
- *À qui les résultats de l'évaluation seront-ils transmis? De quelle façon?*
- *De quelle manière seront prises les décisions relatives aux actions à poursuivre, à bonifier ou à remplacer après l'évaluation périodique de la Politique sur les services de garde?*
- *Quels sont les indicateurs ou critères qui seront utilisés pour évaluer la qualité des services de garde?*

QUELQUES RÉFÉRENCES UTILES

Loi sur l'instruction publique

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Outil d'autoévaluation pour améliorer la qualité du service de garde en milieu scolaire

www.mels.gouv.qc.ca

Guide pour l'élaboration du programme d'activités du service de garde en milieu scolaire : un outil souple et pratique

www.mels.gouv.qc.ca

Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle

www.mels.gouv.qc.ca

Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (notamment l'article 2)

La qualité en 10 dimensions, publié par l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ)

Proposition d'indicateurs de qualité pour les services de garde en milieu scolaire, Fédération des commissions scolaires du Québec

Document d'information du MELS

